



Commission Régionale Football Loisirs SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du : Mercredi 14 Octobre 2020 par visio-conférence

Présents : Mme GOFFAUX, MM. MATHIEU, AUVITU, THOMAS, LE CAVIL, GORIN, Guillaume (GCSP)
Excusé : MM Dardé, Boudjedir

INFORMATIONS GENERALES

SUITE AUX NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LA COVID19, TOUTES LES RENCONTRES CONCERNANT LES CHAMPIONNATS FOOTBALL LOISIR DU LUNDI SOIR (Championnats FRANCILIENS, SUPPORTERS & Challenge J. VERBEKE) SONT SUSPENDUES JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

INFORMATIONS GENERALES :

La commission demande à tous les clubs de respecter le protocole de reprise d'activités simplifié paru sur le site de la LPIFF ainsi que les mesures sanitaires mises en place sur les installations sportives.

La Commission rappelle aux clubs recevant qu'ils doivent enregistrer leur résultat dans les 24h après la rencontre et envoyer leur feuille de match dans les 48h.

TERRAINS

DERNIERE RELANCE

Les clubs utilisant un terrain mis à leur disposition par la LPIFF doivent impérativement s'acquitter de leur cotisation annuelle auprès du GCSP avant le 25 octobre 2020.

Passée cette date, la Commission Football Loisir se verra dans l'obligation d'interdire l'accès aux installations sportives et de mettre hors compétition jusqu'à régularisation les clubs en infraction.

CHAMPIONNATS**Samedi matin****CORMEILLAIS ACS (500575)**

La Commission prend note que les matchs à domicile de l'équipe se joueront à 10h30.

Franciliens**AS DE L'AVIATION CIVILE DE FOOTBALL (881199)**

La Commission prend note que les matchs à domicile de l'équipe se joueront à 20h30.

23160212 : SOUM DE VANVES 1 / SEVRES FC 92 1 du 12/10/2020 (Poule A)

La cellule Covid de la Ligue a décidé, au vu des éléments transmis, de reporter le match à une date ultérieure.

23160413 : NUAMCES 1 / INTER 6 1 du 12/10/2020 (Poule C)

La cellule Covid de la Ligue a décidé au vu des éléments transmis de reporter le match à une date ultérieure.

Challenge Jean Verbeke**23146114 : PRODUCTEURS PASSOGOL / TROPICAL AC du 8/10/2020**

En raison du forfait non avisé de l'équipe de TROPICAL AC, la Commission donne match perdu à cette équipe (-1pt, 0but) pour en attribuer le gain à l'équipe de PRODUCTEURS PASSOGOL (3pts, 5but). Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de l'équipe de TROPICAL AC.

Supporters